

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Bureau d'Aide Juridictionnelle

5, Place du Coq
82000 MONTAUBAN
05.63.21.40.00

Montauban, le 17 août 2016

LS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

Numéro BAJ : 2016/002991

Section - Division : 1 - 01

Date de la demande : 17/08/2016

Numéro R.G. : 16/00239

Avocat: Me

Monsieur LABORIE Andre

2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

(article 50 du décret n°91-1266 du 19 décembre 1991)

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une copie de la décision rendue le 17/08/2016 par le bureau d'aide juridictionnelle de Montauban vous accordant **l'aide totale**.

Dès réception de la présente notification, vous devez prendre contact avec l'avocat qui vous a été désigné et dont le nom et l'adresse figurent dans la décision. Si ce dernier n'est pas mentionné dans la décision, vous devez prendre contact avec l'avocat qui vous sera désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats, dès que vous en serez informé.

La décision d'admission à l'aide juridictionnelle est caduque si, dans l'année de la présente notification, la juridiction n'a pas été saisie de l'instance en vue de laquelle l'admission a été prononcée (art 54 du décret du 19/12/1991).

Vous voudrez bien prendre connaissance des articles ci-joints, extraits de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 relatifs à l'aide juridique.

LE GREFFIER

Montauban, le 22 août 2016

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Bureau d'Aide Juridictionnelle
5, Place du Coq
82000 MONTAUBAN
05.63.21.40.00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :
Numéro BAJ : 2016/002991

Monsieur LABORIE Andre
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Section - Division : 1 - 01
Date de la demande : 17/08/2016
Nature procédure : référés
Numéro R.G. : 16/00239

J'ai l'honneur de vous faire connaître que :

Maître Nathalie MARQUES, Avocat
45, RUE DE LA REPUBLIQUE
82000 MONTAUBAN
Tél : 05.63.66.96.00
Fax : 05.63.20.56.99
(N° vestiaire 166)

a été désigné pour vous assister dans le cadre de l'aide juridictionnelle qui vous a été
accordée.

LE GREFFIER



A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

Numéro BAJ : 2016/002991

Section - Division : 1 - 01
Date de la demande : 17/08/2016
Numéro R.G. : 16/00239
Avocat: Me MARQUES

Monsieur LABORIE Andre
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE COMPLÉTIVE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,
Vu la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998
Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle

COMPLÉTONS, le 22 août 2016 par la désignation d'auxiliaire(s) de justice, la décision en date du 17/08/2016 sur la demande présentée le 17/08/2016 par :

Monsieur LABORIE Andre
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : référés (Code procédure 233)

Contre :

SCP ANTOINE FERRER ET RENE PEDAILLE
54 rue Bayard
31100 TOULOUSE

devant le Tribunal de grande instance de MONTAUBAN (15.09.2016).

Le Vice-Président du Bureau d'Aide Juridictionnelle après en avoir délibéré,

Prend en considération les éléments suivants : RSA

CONSTATE :

que le demandeur bénéficie du RSA
Décision complétée le 22.08.2016 quant au nom de l'avocat et de l'huissier

EN CONSÉQUENCE :

Accorde l'aide juridictionnelle totale pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.

Dit que le bénéficiaire sera assisté par Maître Nathalie MARQUES, 45, RUE DE LA REPUBLIQUE 82000 MONTAUBAN (N° de vestiaire : 166) (Tél : 05.63.66.96.00 Fax n° 05.63.20.56.99), désigné par le Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Montauban.

Dit que le bénéficiaire sera assisté de Maître ALBENQUE-RAPHA (SELARL), 4 Route de Toulouse 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (Tél : 05 62 71 92 71), Huissier dans le ressort de Haute Garonne.

LE GREFFIER



LE VICE-PRÉSIDENT



Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 82121 / 001 / 2016/002991

Date décision : 17/08/2016

Type de décision : Première décision

Avocat : MARQUES Nathalie Montauban (Vestiaire 166) (Structure : MARQUES - BAREGES)

Provision versée par le client : Euros

Type de procédure : AJ Code procédure : 233

Décision : 6

Objet :

Affaire : LABORIE Andre C/ SCP ANTOINE FERRER ET RENE PEDAILLE

N° Rôle : 16/00239

Bureau d'Aide Juridictionnelle

5, Place du Coq
82000 MONTAUBAN
05.63.21.40.00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

Numéro BAJ : 2016/002991

Monsieur LABORIE Andre
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Section - Division : 1 - 01

Date de la demande : 17/08/2016

Numéro R.G. : 16/00239

Avocat: Me

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,

Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,

Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle

Le vice-président statuant le 17/08/2016 sur la demande présentée le 17/08/2016 par :

Monsieur LABORIE Andre
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : référés

Contre :

SCP ANTOINE FERRER ET RENE PEDAILLE
54 RUE Bayard
31100 TOULOUSE

devant le Tribunal de grande instance de MONTAUBAN (15.09.2016).

Prend en considération les éléments suivants : RSA

CONSTATE :

que le demandeur bénéficie du RSA

EN CONSÉQUENCE :

Accorde l'aide juridictionnelle totale pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.

Dit que l'avocat chargé d'assister le bénéficiaire sera désigné par le Bâtonnier de Montauban.

Dit que le bénéficiaire sera assisté d'un Huissier désigné par le Président de la Chambre départementale des Huissiers de Haute Garonne.

LE GREFFIER



LE VICE-PRÉSIDENT

